



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 14/05/2024

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice part à la
11	Délibération
10	10

L'an deux mille vingt-quatre et le 14 mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Pierre ALQUIER, Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Eliane PARIS, Madame Régine RIGAL, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

**Absents** : M BONNEVIALE Jean-Marie, représenté par Mme PARIS Eliane.

Date de la Convocation : 06/05/2024

Date d'affichage : 06/05/2024

Madame **Fabienne LANDES** a été nommée secrétaire de séance.

<p><b>MAGASIN SIS AU n 15 RUE DE LA CALADE BASSE.</b> <b>DEGATS DES EAUX SUITE AUX FORTES PLUIES - DE_2024_27</b></p>
---

Monsieur le Maire expose au conseil municipal ce qui suit :

Suite aux intempéries et notamment aux fortes pluies des dernières semaines, le local sis au n° 15, rue de la calade basse, louée du 1<sup>er</sup> avril à la mi-octobre, a été inondé. De ce fait, le locataire n'a pas pu disposer du bien loué durant 15 jours et il a subi des pertes d'exploitation.

Après avoir effectué la constatation en contradictoire avec le locataire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder à l'occupant une remise sur le loyer de juin, correspondant à au loyer du mois de mai, soit 150 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

DECIDE, de fixer une remise de 150 € sur le loyer du mois de juin au locataire du local sis au n° 15, rue de la calade basse.

**Vote : Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme.  
Acte dématérialisé,  
Le Maire  
Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par  
- dépôt en Préfecture le: 15/05/2024  
- publication en date du: 15/05/2024